



HISTOIRE

- Gouverner l'Empire romain de Trajan à 410 après J.-C. (question nouvelle)
- La construction de l'État monarchique en France de 1380 à 1715
- L'Empire colonial français en Afrique : métropole et colonies, sociétés coloniales, de la conférence de Berlin (1884-1885) aux Accords d'Évian de 1962 (question nouvelle)

GÉOGRAPHIE

- Frontières
- L'Amérique latine
- Populations, peuplement et territoires en France



Histoire

- Gouverner l'Empire romain de Trajan à 410 après J.-C. (question nouvelle)

La nouvelle question d'histoire ancienne mise aux concours du CAPES externe et du CAFEP d'histoire-géographie à partir de la session 2024, dont la thématique sera commune avec celle de la question d'histoire ancienne de l'agrégation externe d'histoire à partir de cette même session 2024, a pour ambition d'analyser un objet qui a suscité un important questionnement historique et un renouvellement historiographique considérable au cours des trois dernières décennies. Malgré sa familiarité apparente, la notion d'empire ne va pas de soi et les différents travaux scientifiques qui l'ont interrogée, menés notamment, en France, par Christophe Badel et Frédéric Hurlet, en ont proposé une définition fondée sur l'analyse des différents empires antiques. En dépit de leurs différences, ces travaux ont permis de mettre au jour les éléments constitutifs de la notion. On entend généralement par empire un vaste ensemble de territoires gouverné depuis un centre de pouvoir unique, qui peut être stable ou mobile. Au critère de l'extension territoriale s'ajoute celui de la diversité des peuples qui y vivent. L'empire suppose, par son existence même, de résoudre de façon originale, efficace et durable des problèmes spécifiques d'administration et de gouvernement. La notion d'empire pose donc d'emblée la question du pouvoir, entendu à la fois comme un système de domination et comme une forme d'organisation sociale et politique.

Quand bien même la réflexion ne négligera pas l'étude des dynamiques et des facteurs qui président à l'expansion d'un empire, puisque les Romains pensaient leur empire comme dépourvu de limites (*infinitum*), il s'agira plus fondamentalement de comprendre comment cet empire fonctionnait, en étudiant la façon dont il était administré et gouverné, les phénomènes de délégation de tâches administratives aux élites locales, le rôle de la circulation des hommes, des biens et des informations, les ressorts économiques, sociaux, culturels et politiques du consentement ou de la sujétion au pouvoir impérial. Cette focalisation sur les pratiques de l'administration et du gouvernement des empires est cohérente avec le déplacement du questionnement historique depuis plusieurs décennies. Il y aurait une spécificité de l'empire romain et, plus largement, des empires antiques, dans ce décalage entre leur longévité et leur étendue, d'une part, et la faiblesse apparente des moyens humains et techniques pour garantir leur viabilité, de l'autre.

Le choix de la limite haute, le principat de Trajan (98-117 après J.-C.) permet d'étudier l'Empire romain à son apogée territorial. Un siècle après la mort d'Auguste, les structures de l'administration et du gouvernement de l'Empire, partiellement héritées de la République et amplifiées et complétées par les successeurs du premier empereur, ont fait la preuve de leur efficacité, malgré l'accroissement territorial et en dépit des changements de dynasties et d'une guerre civile (68-69 après J.-C.) qui n'eut rien d'une guerre de sécession. Honoré du titre d'*optimus princeps* (le meilleur des princes), Trajan est perçu comme le modèle du bon empereur. Cette périodisation, spécifique à la question telle qu'elle est proposée au CAPES et au CAFEP, est également motivée par la volonté d'établir un lien plus étroit avec les programmes scolaires. Le choix du sac de Rome par Alaric comme limite basse, un événement qui a marqué les esprits sans changer le cours de l'histoire, présente l'intérêt de faire le pari du temps long et de penser les effets de séquences événementielles et de processus fondamentaux pour réfléchir à ce sujet : les événements qui participent de ce qui a été longtemps appelé la crise du III^e siècle mais qui s'inscrivirent en réalité dans une période allant de 235 à 284 après J.-C et ne concernèrent jamais toutes les provinces, les expériences tétrarchiques, la christianisation et les trois persécutions générales des chrétiens, qui constituent des moments importants d'intervention du pouvoir central dans les affaires locales. Ce choix a également pour fin de rapprocher cette question de celle de l'agrégation externe d'histoire.

La connaissance des II^e et III^e siècles permet de mieux saisir la spécificité d'une période (284-410) marquée par un nouveau rapport à l'espace impérial, à l'ordre socio-politique, aux modes de transmission et aux relais de l'autorité des centres aux périphéries, à la place des non-Romains. Au cours de cette période, le territoire

impérial romain se trouve progressivement « dupliqué » (S. Destephen) en entités, l'Occident et l'Orient, qui n'en conservent pas moins des liens très étroits. Les différences entre les deux espaces ne doivent toutefois pas être exagérées, comme en témoigne l'essor du latin comme langue administrative en Orient au IV^e siècle. C'est également en lien avec la question de l'unité de l'Empire qu'il faudra envisager la question religieuse : il n'y a pas encore d'unification du christianisme, qui n'a pas la même présence en Occident et en Orient. Cette période est également marquée par des réformes, qui inaugurent une nouvelle façon de gouverner l'Empire. Les moyens humains, fiscaux et militaires mobilisés pour répondre aux invasions extérieures et aux usurpations intérieures sont supérieurs à ce qu'ils avaient été jusqu'alors. On observe également une multiplication des provinces et des résidences impériales, ainsi qu'une mobilité du pouvoir suprême, dont l'itinérance devient systémique jusqu'à la fin du IV^e siècle.

L'étude de « l'empire romain dans le monde antique » figure au programme de la classe de sixième dont il constitue le thème 3. Il comprend notamment une réflexion sur les conquêtes, la paix romaine et la romanisation. Ces problématiques scolaires développent des questions scientifiques qui ne cessent de nourrir le débat historique : les motifs de la conquête et, surtout, les ressorts du pouvoir d'un empire qui se distingue par sa durée et son étendue. Dans cette perspective, l'étude des mécanismes de l'intégration de l'Empire romain et de la production du consensus à l'échelle impériale est fondamentale. S'ajoute l'étude des « chrétiens dans l'Empire », qui invite à analyser le changement d'attitude fondamental de l'Empire romain à l'égard du christianisme. « Les relations de l'Empire romain avec les autres mondes anciens » portent sur les échanges commerciaux à longue distance à travers l'Asie et sur la Chine des Hans, mais le questionnement peut être élargi aux interactions entre empires, sociétés et cultures diverses.

Le thème 1 du programme de la classe de seconde porte sur « Le monde méditerranéen, empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge ». Dans le prolongement de ce qui a été enseigné en classe de sixième, la réflexion se concentre également sur l'empire territorial formé par Rome, dont deux spécificités, constitutives de la notion d'empire, sont soulignées : l'étendue géographique et la diversité culturelle, notamment religieuse. Si le point de passage sur Auguste sort du cadre chronologique de la question, il n'en invite pas moins à étudier la « naissance de l'empire romain », non pas au sens territorial mais politique, ce qui est l'occasion de réfléchir, précisément, aux relations entre empire et nature du pouvoir politique. Plusieurs thèmes, qu'il s'agisse du droit romain, des rouages administratifs ou du recrutement et de la formation des cadres permettent d'établir des comparaisons entre les différentes périodes de l'histoire de l'Empire romain. Le point de passage sur « Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement » est en revanche au cœur de cette nouvelle question d'histoire ancienne.

Des liens avec l'Enseignement Moral et Civique sont également possibles. En classe de seconde, le programme est articulé autour de la notion de liberté, dans l'axe 1 « des libertés pour la liberté ». Un des quatre domaines de réflexion porte sur « les libertés de l'individu : libertés individuelles, liberté de conscience, liberté d'expression, droit de propriété ». Outre la question de l'esclavage se pose celle de l'intégration des populations étrangères qui, selon les cas, conservent ou non leur autonomie juridique et fiscale, voire sont stipendiées par l'Empire romain. En classe de terminale, sont abordées les questions de la démocratie, de la laïcité, de la tolérance et de la liberté religieuse, qui permettent également d'établir des liens avec cette nouvelle question d'histoire ancienne.



- **La construction de l'État monarchique en France de 1380 à 1715**

La question de la construction de l'État monarchique en France est classique, mais elle n'a cessé d'être renouvelée, en particulier par les travaux du groupe d'historiens réunis par Jean-Philippe Genet sur l'État moderne et par leur relecture récente. Selon ce collectif d'historiens, c'est l'existence d'une fiscalité publique et, surtout, de la capacité à la fonder sur le consentement de l'ensemble de la société politique, qui constitue le critère principal pour définir et identifier cet objet. S'y ajoute, indispensable et concomitant corollaire, le contrôle de la justice et de la force militaire. Si ce questionnement est à l'origine de la nouvelle question du Capes d'histoire-géographie, c'est l'expression d'État monarchique qui a été retenue, plutôt que celle d'État moderne. La seconde, sans nier sa grande valeur heuristique, pose en effet deux difficultés : celle de la périodisation et, surtout, celle d'une approche implicitement téléologique. Les deux notions sont proches, mais peuvent entrer en tension : si l'État monarchique fut l'un des possibles de l'État moderne, il put conserver des traits progressivement considérés comme archaïques ou comme dissonants (ainsi des privilèges, dont l'État monarchique, à l'époque moderne, favorisa la multiplication) à l'aune d'un idéaltype parfois trop étudié sous un angle excessivement théorique. À côté de structures étatiques de plus en plus solidement établies, une place demeure pour l'informel, la négociation, les interactions.

La prise en compte des acquis les plus récents de l'historiographie suppose de repenser la chronologie de ce phénomène, « l'affirmation progressive de l'État monarchique » (Jean-Louis Biget). En l'occurrence, la césure entre histoire médiévale et histoire moderne n'a guère de sens et introduit une rupture artificielle dans un processus qui, s'il n'est pas linéaire et ne doit pas induire une lecture déterministe, n'en commence pas moins au Moyen Âge, à une date qui demeure discutée, dès la fin du XII^e siècle (le règne de Philippe Auguste) voire encore plus tôt (la réforme grégorienne), si l'on suit les analyses de Jean-Philippe Genet sur la « genèse de l'État moderne ». Parmi de nombreux choix possibles, le règne de Charles VI (1380-1422) a paru pertinent après le temps de restauration qu'a constitué celui de son père, Charles V, dans la mesure où il ne s'agit pas tant d'interroger la modernité de l'État que la capacité du roi à faire accepter son autorité dans un cadre étatique en construction, qui cherche à s'affranchir des lourdes contraintes de la féodalité – en cela, la guerre et notamment le long conflit opposant la France à l'Angleterre, représente un élément de maturation essentiel. S'intensifie alors un processus de crises tous azimuts au terme duquel l'État monarchique se trouve paradoxalement renforcé : l'affirmation de la fidélité dynastique couplée à une véritable religion royale s'accompagne, grâce à la fin de la guerre civile et à la reconquête progressive du royaume par les Valois, d'un renforcement du pouvoir royal qui passe notamment par la création d'un impôt et d'une armée permanents. Ces difficultés n'ont pas empêché le développement des institutions étatiques, soigneusement défendues, en dépit des carences royales, par des officiers du roi devenus, à tous les échelons administratifs, « partie intégrante du corps du roi ». Si la sujétion a progressé, le gouvernement du royaume laisse encore la place à la requête et au dialogue entre le roi et ses sujets. Par ailleurs, la soumission des grands féodaux n'est pas encore venue et le pouvoir du roi reste concurrencé par des principautés qui ont eu tendance à se constituer pour certaines en États princiers.

Près de trois siècles plus tard, la mort de Louis XIV, si elle ne constitue pas une rupture, n'en est pas moins commode pour faire le point sur le processus de construction étatique. Il ne s'agit pas de considérer ce règne comme le point d'aboutissement d'un processus qui fut irrégulier et n'eut rien d'univoque. Cependant, un point est certain : le temps des « rois absolus » (Hervé Drévilion) fut essentiel dans la construction d'une structure étatique ayant développé son « pouvoir administratif » (Joël Cornette), cette évolution amenant Louis XIV, quelques jours avant sa mort, à la fameuse et très révélatrice confession que l'on sait (« Je m'en vais, mais l'État demeurera toujours »).

Le choix du temps long oblige à s'interroger sur la pérennité des concepts et des réalités : l'État monarchique ne désigne pas la même réalité en 1380 et en 1715. Passant de l'époque de la féodalité à celle de la « monarchie de papier », via les dures contestations des princes révoltés durant le cycle des guerres de religion, les formules de l'État varient, en France, depuis le règne de Charles VI jusqu'à celui de Louis XIV, même si nombre d'éléments constitutifs étaient déjà présents au début de la période considérée. Les conseils de gouvernement de Louis XIV sont très différents de l'ancien conseil du Roi et les intendants ne correspondent pas aux anciens baillis et sénéchaux du domaine. S'ajoute le fait que le royaume de France s'est considérablement agrandi entre la fin du XIV^e siècle et 1715. L'empan chronologique retenu permet



d'étudier des phases d'accélération, mais également des périodes de crises, ces dernières constituant, en ce domaine comme dans d'autres, l'une des modalités du changement historique.

L'historiographie récente, qu'il s'agisse des travaux de Fanny Cosandey sur la reine de France ou de Sophie Vergnes sur les frondeuses, invite aussi à analyser le rôle des femmes et du genre dans la construction de l'État monarchique.

Cette question doit être étudiée à différentes échelles, qu'il conviendra d'articuler. La construction de l'État monarchique en France n'est pas un processus endogène : les interactions avec les autres types de construction politique doivent être prises en compte. L'horizon est européen, qu'il s'agisse des relations avec l'Angleterre lors de la Guerre de Cent Ans ou avec l'empire des Habsbourg sous le règne de Louis XIV. Il est également mondial, dès lors que la France étend son emprise au-delà de l'Atlantique.

En raison du rôle des villes – qui, outre qu'elles sont considérées par les rois comme un théâtre privilégié d'expression de leur pouvoir, concentrent les fruits de la croissance économique, fournissant simultanément le principal cadre des oppositions politiques, la (les) Fronde(s) jouant en la matière un rôle crucial – dans la construction de l'État monarchique, ce programme n'est pas sans liens avec la nouvelle question d'histoire médiévale de l'agrégation externe d'histoire « Villes et construction étatique en Europe du Nord-Ouest du XIII^e au XV^e siècle (Empire, anciens Pays-Bas, France, Angleterre) ».

La nouvelle question d'histoire médiévale et moderne fait écho à deux thèmes du programme du cycle 4, en classe de 5^e. Le thème 2 « Société, Église et pouvoir politique dans l'occident féodal (XI^e-XV^e siècles) », comporte une étude sur « l'affirmation de l'État monarchique dans le Royaume des Capétiens et des Valois », ainsi qu'une analyse de « l'émergence d'une nouvelle société urbaine ». La fin de la période médiévale est ainsi présentée comme celle de la construction des « bases d'un État moderne ». Quant au thème 3, il contient un sous-thème intitulé « Du Prince de la Renaissance au roi absolu (François Ier, Henri IV, Louis XIV) ». En classe de seconde, le premier chapitre du thème 3 porte précisément sur « l'affirmation de l'État dans le royaume de France ». Il vise notamment à « caractériser la monarchie française ». Parmi les axes à étudier figure celui du « développement de l'administration royale ». Un point de passage et d'ouverture est consacré à « l'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française ».

- L'Empire colonial français en Afrique : métropole et colonies, sociétés coloniales, de la conférence de Berlin (1884-1885) aux Accords d'Evian de 1962 (question nouvelle).

(Cette question sera également au programme de l'agrégation externe de géographie 2024.)

Cette question sera au programme pour la session 2024, au moment où la question d'agrégation « Les sociétés africaines et le monde : une histoire connectée (1900-1980) » sera posée pour la deuxième année. Cela vise au rapprochement des deux concours pour permettre une préparation simultanée.

Elle tient compte de la manière dont l'Afrique est présente à l'époque contemporaine dans les programmes scolaires d'enseignement d'histoire et de la spécialité HGGSP, programmes scolaires que les lauréats du concours mettront en œuvre. Par ailleurs, cette thématique permet aux géographes de mobiliser les concepts de la géographie (frontière et découpage frontalier, mise en valeur, territoire, etc.) ce qui constitue un point d'appui décisif pour les épreuves du concours, tant l'épreuve disciplinaire appliquée de l'écrit que la leçon de l'oral.

Plusieurs thématiques peuvent être développées autour de la question au programme : il s'agit, à propos d'un territoire déterminé et de ses habitants ainsi que d'exemples précis, de mobiliser des notions qui ont été travaillées par la riche historiographie de ces dernières décennies, et qui ont toutes été renouvelées par une perspective d'histoire globale et de croisement des regards, comme par celle de l'histoire connectée. Ces notions sont celles d'impérialisme colonial, de société coloniale et de décolonisation. Toutes ont leur portée et leurs limites.



Il s'agit aussi de raconter une histoire, avec ses moments clefs et ses grands repères. La conférence de Berlin de 1884-1885, qui ouvre sur l'impérialisme colonial français et son heurt avec d'autres (comme lors de l'incident de Fachoda), mais aussi sur un tableau de l'empire colonial français en Afrique avant 1914, de sa composition et de son organisation juridique, institutionnelle et spatiale (départements d'Algérie, Afrique Occidentale Française, Afrique Equatoriale Française, protectorats, gouvernement par décret, Code de l'indigénat...). La conférence de Berlin permet notamment d'aborder le tracé des frontières, leurs logiques et la production de territoires qui au moment des indépendances (près de 70 ans après) se revendiquent des États-nations. On interroge aussi les limites de la domination française, une domination qui reste fragile et contestée (lutte de Samory Touré contre la pénétration française en Afrique de l'Ouest, révoltes de Madagascar de 1895 à 1906). L'aspect évolutif de cette domination et de ses contestations est aussi à prendre en compte au long de la période, avec la guerre du Rif, ainsi que l'affirmation et l'organisation d'élites contestataires au sein des colonies à l'image du Néo-Destour en Tunisie, puis la formation de futurs dirigeants comme Léopold Sédar Senghor et Félix Houphouët-Boigny. Au-delà de ces moments, le sujet invite à sortir du face-à-face entre colonisés et colonisateurs pour comprendre le fonctionnement quotidien de la société coloniale et de ceux qui la composent, dont les intermédiaires, les femmes et les chefs de village. Les candidats devront mettre l'accent sur les modalités de mise en valeur de l'Empire, les échanges économiques, sociaux et culturels entre les colonies et la métropole.

On met ainsi en rapport le projet de l'assimilation, tel qu'il a été défini par Arthur Girault dans ses *Principes de la colonisation et de législation coloniale* avec la réalité coloniale, et ce jusqu'aux réformes tardives et limitées qui font suite à la conférence de Brazzaville de 1944, dans les années qui voient les massacres de Sétif (1945), de Madagascar (1947).

Les deux conflits mondiaux et l'implication des populations colonisées, voire du territoire africain durant la Seconde Guerre mondiale font surgir la partie africaine de l'Empire comme enjeu et ressource pour les belligérants. Des espoirs ou opportunités sont suscitées, alors même que l'existence des empires coloniaux est contestée par les deux puissances sorties renforcées du second conflit mondial.

Durant la Grande Guerre, le territoire africain est à la fois un enjeu et une ressource pour les belligérants alors qu'une partie des populations locales doit aller en Europe pour travailler dans les usines ou combattre sur le front. Ce rôle stratégique est amplifié lors de la Seconde Guerre mondiale, puisque la France libre accomplit ses premiers faits d'armes en Afrique en s'appuyant notamment sur des soldats recrutés en AEF. Le continent est aussi un terrain d'affrontement entre la France libre et le régime de Vichy. Des espoirs ou opportunités sont suscitées, alors même que l'existence des empires coloniaux est contestée par les deux puissances sorties renforcées du conflit.

La décolonisation de l'Afrique, entre règlements tunisien et marocain, guerre d'Algérie, décolonisation de l'Afrique subsaharienne, à la charnière des IV^e et V^e Républiques, est à inscrire dans la longue durée des rapports entre la métropole et ses colonies, de l'exposition coloniale de 1931 qui témoigne d'un intérêt de surface aux débats sur les conséquences économiques et géopolitiques de cette décolonisation. Mais la question de la place des nouveaux États décolonisés dans un monde marqué par la guerre froide et l'émergence du tiers-monde (conférences de Bandung (1955) et de Belgrade (1961)) est aussi centrale.

Enfin, la complexité de la société coloniale – des sociétés coloniales, qui se joue à la fois dans des questions d'identités, dans le fait que l'on se trouve ou pas dans une colonie de peuplement, dans des interactions multiples, des transferts culturels à la résistance ou à la réaffirmation culturelle, dans les rapports économiques au sein des territoires, doit être mise en relief tout autant durant la période coloniale qu'au moment des indépendances.

Dans les programmes du cycle 4, au collège, en 4^{ème}, le thème 2, « L'Europe et le monde au XIX^e siècle », comporte un axe « conquêtes et sociétés coloniales ». Il est indiqué « qu'on pourra observer les logiques de la colonisation à partir de l'exemple de l'Empire colonial français. L'élève découvrira le fonctionnement d'une société coloniale ». En 3^{ème}, dans le thème 2, « Le monde depuis 1945 », figure un axe « indépendance et construction de nouveaux États ». On précise que « l'effondrement rapide des empires coloniaux est un fait majeur du second XX^e siècle » et on recommande d'étudier les modalités d'accès à l'indépendance à partir d'un exemple au choix de l'enseignant.



En première technologique, la question obligatoire « La Troisième République : un régime, un empire colonial », comporte le sujet d'étude « Vivre à Alger au début du XX^e siècle » et aborde la notion de « société coloniale ». En terminale technologique, la question obligatoire « Le monde de 1945 à nos jours » met en avant la notion de décolonisation et « le processus de décolonisation et l'émergence du Tiers-Monde ».

En première générale, le thème 3, « La République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial » comprend un chapitre sur « Métropole et colonies » avec un « point de passage et d'ouverture » intitulé « 1898 – Fachoda, le choc des impérialismes » et un autre intitulé « 1887. Le code de l'indigénat algérien est généralisé à toutes les colonies françaises ». Le thème 4, « La Première Guerre mondiale », permet d'aborder dans son premier chapitre « l'implication des empires coloniaux britannique et français ».

En terminale générale, dans le thème 2 intitulé « La multiplication des acteurs internationaux dans un monde bipolaire (de 1945 au début des années 1970) », le chapitre 2 est consacré à « une nouvelle donne géopolitique : bipolarisation et émergence du Tiers-Monde, et le chapitre 3 à « La France : une nouvelle place dans le monde ». Dans ce dernier chapitre deux objectifs concernent l'un « La IV^e République, décolonisation, guerre froide et construction européenne » et l'autre « La crise algérienne de la République française et la naissance du nouveau régime », tandis qu'un point de passage est consacré à « La guerre d'Algérie et ses mémoires ».

En spécialité Histoire, Géographie, Géopolitique et Sciences politiques, dans le thème 3 de la classe de première, « Etudier les divisions politiques du monde : les frontières » et son axe 1, « Tracer des frontières, approche géopolitique », un jalon s'intitule : « Pour se partager des territoires : la conférence de Berlin et le partage de l'Afrique ». En terminale, le thème 6 de la spécialité intitulé « L'enjeu de la connaissance » et son axe 1 intitulé « produire et diffuser des connaissances » comporte un jalon intitulé « Donner accès à la connaissance : grandes étapes de l'alphabétisation des femmes du XVI^e siècle à nos jours », qui permet de lier alphabétisation et problématique du développement.



GÉOGRAPHIE

- Frontières

Les frontières sont un objet central de la géographie : discontinuités spatiales dont la forme actuelle est fortement liée à l'histoire de la carte et de ses usages politiques, les frontières intéressent les géographes, mais aussi les futurs enseignants qui seront amenés à enseigner cette thématique en faisant preuve d'esprit critique. Les frontières sont un type de limites séparant des États souverains incluant les frontières maritimes et aériennes, mais excluant les limites administratives de niveaux inférieurs. La question des limites et des discontinuités spatiales fait l'objet d'une attention particulière des géographes francophones depuis un certain temps. On peut d'ailleurs noter que la question des discontinuités spatiales a été au programme de l'agrégation de géographie en 2003 et 2004. Dans les nouveaux programmes de lycée, et notamment ceux de la spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, ce thème est en outre très présent. Ce faisant, les programmes scolaires reflètent le retour des frontières sur le devant de la scène médiatique mais aussi et surtout scientifique depuis une trentaine d'années.

Un renouveau scientifique et épistémologique de l'approche des frontières

Avec la chute du mur de Berlin en 1989, un mouvement général propre à ce contexte géopolitique évoquait la « fin des frontières » (Philippe Moreau-Desfarges), et envisageait un monde de libre circulation, marqué par le sans-frontiérisme. Pourtant, la multiplication des travaux de géographes sur les frontières ces dernières décennies témoigne non seulement du « retour des frontières » (Michel Foucher), mais aussi du renouvellement et de la diversité des approches que suscite cette question en géographie, telles celles proposées par l'organisation de l'espace (Roger Brunet), les discontinuités spatiales (Jean-Christophe Gay), l'analyse spatiale (Claude Grasland), ou encore plus largement par la géopolitique, la géographie sociale, la géographie culturelle, etc. Cette pluralité d'approches et de réalités que recouvre aujourd'hui la notion de frontière justifie d'ailleurs de l'envisager au pluriel. La géopolitique, qui se concentre en grande partie sur l'étude des antagonismes entre acteurs à propos des territoires et de leurs représentations, n'est ainsi pas la seule à proposer des réflexions sur les frontières. La géographie économique est, par exemple, mobilisée pour l'étude des territoires transfrontaliers et des politiques d'aménagement qui font des frontières des interfaces dynamiques. Les effets et le devenir des frontières dans la mondialisation ont, en outre, également pu être interrogés à différentes échelles, au gré des évolutions de la conjoncture économique et du contexte géopolitique. L'étude de la dimension paysagère des frontières questionne, quant à elle, l'impact collectif et individuel de la matérialisation de certaines frontières au regard d'autres moins marquées dans les paysages mais socialement vives (Anne Sgard), dans une perspective systémique où l'ouverture de certaines frontières ne se fait que parce que d'autres frontières se ferment, et inversement (Groupe Frontière). Sont aussi questionnées les formes de la séparation, nées des dispositifs de contrôle et de filtrage ainsi que leur mise en scène dans des espaces où les frontières s'immiscent, tels que les aéroports et les ambassades (Philippe Rekacewicz), ainsi que les discours et représentations (médiatiques, littéraires, artistiques, etc.) que suscitent les frontières chez une pluralité d'acteurs (États, mais aussi organisations supranationales, organisations non gouvernementales, artistes, individus, etc.). La question des frontières est en effet fortement liée au passage et à tous les dispositifs spatiaux qui organisent ceux-ci. On intégrera la diversité de ces dispositifs, qui rendent extrêmement complexes la gestion de ces infrastructures.

La géographie des frontières s'est donc profondément renouvelée ces dernières années en pensant les frontières sous différentes formes (lignes, aires, points ou encore réseaux), épaisseurs (du tracé linéaire au front) et acceptions (politiques, sociales, culturelles, etc.). Les frontières se comprennent aujourd'hui à toutes les échelles spatiales : mondiale, régionale, locale et notamment intra-urbaine (dans le cas par exemple de Nicosie ou de Jérusalem), et même jusqu'à l'échelle des corps de ceux qui les traversent (Anne-Laure Amilhat-Szary). Elles se déclinent également à toutes les échelles temporelles en intégrant par exemple l'influence des frontières dans les territoires du quotidien ou encore la résurgence de traces frontalières, de « frontières fantômes » (Béatrice von Hirschhausen). Les frontières sont ainsi appréhendées aujourd'hui en géographie



aussi bien dans leur dimension matérielle que vécue, visible qu'invisible (Paul Guichonnet et Claude Raffestin). Dans tous les cas, les frontières méritent l'attention des géographes en tant qu'elles participent à des recompositions sociales, spatiales et territoriales, à des constructions territoriales et identitaires, ainsi qu'à des stratégies collectives et individuelles, dont certaines entendent réaffirmer des appartenances par rapport à un « Autre » qui peut être ou non mis à distance.

Cette question thématique invite ainsi à envisager toutes les fonctions des frontières et tous les critères permettant de les caractériser et de les distinguer. Les frontières sont en effet des constructions politiques, édifiées sur des bases juridiques, qui sont fortement situées dans l'espace et dans le temps : elles sont des constructions historiques évolutives qui reflètent les spatialités des organisations politiques qui les ont mises en place. Si beaucoup d'entre elles ont pris la forme de frontières-lignes, parfois qualifiées de « dyade » (Michel Foucher) lorsqu'elles concernent deux États contigus, ce n'est pas le cas de toutes. Des découpages frontaliers et conflits territoriaux ont pu – plus ponctuellement – aboutir à des non délimitations (certaines frontières maritimes en Afrique) ou à des découpages originaux (frontières zonales). Même si les frontières restent aujourd'hui marquées par une acception westphalienne, le pluriel questionne aussi les formes émergentes et multiscalaires de celles-ci. Les frontières suscitent d'ailleurs des appellations diverses en français (triple frontière, frontières mouvantes, etc.), qui peuvent être éclairées à l'aune de la différence sémantique qui est faite en anglais entre « *border* » et « *frontier* », le premier terme renvoyant à une acception plus juridique, fixe et linéaire, que la seconde. L'expression de « nouvelle frontière » trouve en particulier un regain d'intérêt dans la compétition internationale dans et pour la conquête des océans et de l'espace. A cet égard, la question des eaux territoriales et des ZEE devra être notamment travaillée par les candidats.

En tant que délimitations, les frontières induisent des asymétries spatiales, qui peuvent être des relations inégales, négociées ou conflictuelles. Elles sont donc au centre de l'organisation des espaces. Certains acteurs, dont les habitants, ont mobilisé les frontières pour produire des territorialités originales (transfrontalières, euro-régions, etc.) : la limite devient alors facteur d'interactions et de centralité. Les flux engendrés par les frontières, s'agissant d'échanges commerciaux dynamisés par l'effet-frontière ou de flux de passage ne se fixant pas nécessairement sur les frontières (mobilités et migrations), sont donc un autre critère de différenciation. Les frontières gagnent à être pensées par les processus qu'elles génèrent : elles ne sont pas figées ni dans le temps, ni dans l'espace. Au contraire, elles sont marquées par des processus constants d'ouverture et de fermeture, de déterritorialisation et de reterritorialisation, ou bien encore de fonctionnalisation et de défonctionnalisation, qui contribuent à renforcer ou à atténuer leur caractère de frontière. Si les frontières sont des constructions qui mettent de la distance dans la proximité (Christiane Arbaret-Schulz), elles questionnent aussi la gestion de cette proximité. L'inscription spatiale et territoriale des frontières est ainsi de plus en plus difficile à définir et à appréhender : si quelques frontières dans le monde deviennent de plus en plus matérialisées (Stéphane Rosière), à l'instar de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, cas bien connu mais loin d'être unique, les frontières sont généralement de plus en plus mouvantes, floues, voire poreuses ou « mobiles » (Denis Retaille, Anne-Laure Amilhat-Szary et Frédéric Giraut). L'accumulation de données personnelles dans le cyberspace soulève des enjeux de citoyenneté autour de frontières-réseau distinctes des frontières des États, à la fois espaces de liberté et instruments de pouvoir (Kevin Limonier). Par une gestion de la proximité par la mise à distance, les frontières ne sont pas seulement des séparations : elles organisent et réorganisent des échanges et des mobilités, licites comme illicites, et produisent ainsi de nouvelles mises en réseaux. Toutes ces dimensions devront être questionnées par les candidats en vue d'appréhender les frontières comme un objet géographique dynamique et complexe.

Les dimensions géographique, géopolitique, politique et civique des frontières

Depuis l'après Seconde Guerre mondiale, le monde a connu un important mouvement de « fabrique d'États » (Michel Foucher), avec des phases intenses coïncidant avec la décolonisation et la fin de la guerre froide, entraînant une multiplication des tracés frontaliers. Les remises en cause des frontières restent cependant limitées en nombre (conformément au principe juridique d'intangibilité), même si les « disputes » et conflits frontaliers demeurent, à l'image de la crise ukrainienne et de l'annexion de la Crimée par la Russie qui rappellent l'existence de rapports de forces et de conflits de souveraineté autour des frontières. Les frontières, dans toutes leurs acceptions, restent ou redeviennent aujourd'hui un enjeu à la fois spatial, politique et civique. Dans un contexte marqué par des préoccupations sécuritaires multiples (vis-à-vis du terrorisme, des



migrations ou bien encore des pandémies), la question du tracé des frontières (notamment maritimes), de leur reconnaissance ou non (frontières du Kosovo, de la Transnistrie, de la Palestine, etc.), et de leur matérialité, ainsi que celle de leur franchissement, y compris dans le cyberspace, suscitent des débats et des politiques nombreuses, qui méritent d'être analysés avec un regard de géographe et de citoyen.

Le développement de la politique de cloisonnement, abordé entre autres dans le champ de la géopolitique et de la géographie politique, met en effet en évidence le rôle des frontières dans la sélection des flux et le contrôle des populations par un filtrage toujours plus complexe (Olivier Clochard). Par là même, sont mises en évidence les idéologies spatiales à l'œuvre dans les sociétés qui y recourent, et les inégalités de mobilités qui sont ainsi créées à toutes les échelles. Or, dans le contexte actuel de durcissement de certaines frontières, par des barbelés, des murs et toutes formes de clôtures (*smart borders*), leur franchissement comporte un coût et un risque aussi bien pour les populations qui les franchissent, que pour les sociétés qui s'emmurent. Les frontières sont alors révélatrices des représentations des sociétés sur les populations extérieures et sur elles-mêmes (Wendy Brown). Les représentations des sociétés sur leurs frontières, et plus généralement sur la maîtrise de leur territoire, qui produisent des effets spatiaux contradictoires entre enfermement et ouverture, demanderont également à être interrogées.

Coupures autant que coutures comme l'exprimaient les géographes dans les années 1980, les frontières sont donc aussi bien des espaces de séparation et de confrontation, que des interfaces dynamiques faites de passages et de coopérations, qui produisent des dynamiques spatiales originales. Les frontières ont aussi une fonction de sas (Ceuta et Mellila par exemple), d'espace tampon (zone démilitarisée entre Corée du Nord et Corée du Sud) ou d'espace refuge (camps de réfugiés dans certaines parties du monde). En ce sens, les frontières doivent être appréhendées comme des vecteurs de territorialités et de dynamiques et de formes d'organisation spatiales spécifiques, qui sont le résultat de jeux d'acteurs divers. La place de ces acteurs devra susciter une attention particulière de la part des candidats afin de mieux comprendre qui produit aujourd'hui des frontières dans le monde, selon quelles modalités et dans quel but.

Une place renouvelée dans les programmes du secondaire

La question des frontières est largement abordée comme objet géographique par les différents programmes du collège et des voies générale et technologique du lycée. Dans l'enseignement de spécialité, les frontières sont un thème en tant que tel (thème 3, classe de Première), mais elles sont aussi abordées dans de nombreux autres thèmes des programmes du tronc commun. Ainsi, les frontières sont interrogées en lien avec d'autres objets géographiques : les migrations, les mobilités touristiques, les espaces maritimes, la conquête de l'espace, la géographie des conflits, le cyberspace, etc. C'est dans cette double perspective que les futurs enseignants doivent appréhender cette question : elle leur offre la possibilité d'exprimer leur maîtrise du raisonnement géographique ainsi que des différents champs de questionnements au sein de la discipline.



- L'Amérique latine

L'Amérique latine désigne à la fois une entité géographique culturelle et un espace géopolitique. Cette dénomination, qui date du XIX^e siècle, regroupe des espaces traversés par des problématiques communes qui ne doivent pour autant pas conduire à minimiser les diversités de quelques vingt États appartenant à l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. De nombreux débats existent non seulement sur la réalité de l'unité de cet ensemble, mais aussi sur la dénomination « Amérique latine » elle-même qui a occulté l'héritage amérindien. Dans le cadre de cette question de programme, la délimitation retenue considère l'ensemble des territoires continentaux s'étendant du Rio Grande à la Terre de Feu, en excluant les Caraïbes. En effet, cette aire géographique déjà très vaste nécessite des candidats une appropriation considérable justifiant l'exclusion des problématiques insulaires spécifiques. Les profondes mutations à la fois (géo)politiques et sociales et le renouvellement des problématiques qu'elles soient économiques ou environnementales, saisies par les géographes spécialistes de ces territoires, permettent de proposer une approche scientifique ambitieuse et des opportunités pertinentes de transposition dans les programmes de géographie du secondaire.

Les langues parlées par la majeure partie des 620 millions d'habitants de cet ensemble régional immense, les religions dominantes, le droit ou encore la culture, confèrent, depuis l'Europe, une impression de familiarité dans les manières de penser et les modes d'habiter de l'Amérique latine, qui a pu être désignée comme un « Extrême Occident » (A. Rouquier). Cette apparente « proximité », trompeuse, demande à être abordée de façon critique. Les apports démographiques et culturels des peuples non-Européens (Peuples premiers, Afro-descendants, migrants asiatiques) ne sauraient être sous-estimés, jusque dans les formes contemporaines de métissages et de syncrétismes religieux : la « latinité » de cette Amérique est profondément hybride (E. Cunin et O. Hoffmann).

Les géographes français ont profondément renouvelé l'approche de l'Amérique latine depuis 15 ans, en développant des analyses toujours plus décloisonnées et interdisciplinaires. Depuis le tome de la *Géographie Universelle* en 1991 sous la direction C. Bataillon, J.-P. Deler et H. Théry, de nombreux travaux sont venus enrichir les thèmes et objets abordés (V. Baby-Collin, G. Cortes, M. Droulers, V. Gouëset, S. Hardy, F.-M. Le Tourneau, L. Medina, E. Mesclier, A. Musset, J. Monnet, S. Velut, etc.), sans oublier les apports complémentaires et convergents des chercheurs des disciplines voisines (O. Compagnon, O. Dabène, etc.).

Les approches régionales ne sont plus calquées sur les ensembles naturels, comme l'Amérique andine (structurée au long des 7 100 kilomètres de la Cordillère), le bassin amazonien (6,5 millions de km²) et les boucliers brésilien et guyanais. On privilégiera des grilles de lecture géopolitique situant l'Amérique latine dans son rapport à l'Amérique du Nord (notamment États-Unis) et au Monde. Il conviendra de mettre l'accent sur les puissances régionales (Mexique, Brésil, Argentine notamment) et sur les dynamiques d'intégration et d'émergence.

L'Amérique latine entre unité et diversité

L'unité de cette aire culturelle repose essentiellement sur son histoire et son peuplement. La colonisation par les Espagnols et les Portugais depuis les littoraux, surimposée au peuplement amérindien, a organisé les territoires durant plus de trois siècles. Elle a laissé des facteurs d'unité, notamment les langues latines dominantes et les religions chrétiennes (principalement catholique), unité maintenue au cours de l'histoire postcoloniale. Tous les pays d'Amérique latine ont connu une décolonisation précoce dès le début du XIX^e siècle (1810-1830), à l'exception du Honduras britannique (actuel Belize) et des Guyanes. Mais ce fut, Brésil mis à part, au prix d'une grande fragmentation : le *Libertador*, Simon Bolivar, a vu se déliter ses rêves de fonder une République fédérale à l'échelle de l'Amérique du Sud (B. Bret *et al.*, 2009).

Sans entrer dans les détails de l'histoire politique chaotique de l'Amérique latine indépendante, les candidats devront en posséder quelques grands repères, notamment la difficile gestion des Républiques, renversées de multiples fois par des dictatures militaires, et la fragilité des démocraties qui restent un point commun, sur fond actuel de néopopulisme. Il en va de même concernant l'histoire de la relation aux États-Unis afin d'interroger l'inégale émancipation vis-à-vis de son influence, différenciée selon un gradient largement nord-sud.



Malgré une transition démocratique quasi-généralisée depuis les années 1980 et une pacification d'ensemble, l'Amérique latine reste marquée par des tensions politiques interétatiques et des crises internes politico-économiques brutales. Plusieurs États voisins maintiennent des différends qui enveniment le contexte régional. Ces différends sont accentués par les crises politiques qui accompagnent des récessions économiques récurrentes dans les années 2010.

Dans ce contexte, la diversité des situations nationales est très marquée, avec des différences abyssales entre le géant brésilien et les petits États de l'Amérique centrale ; entre les pays émergents et les pays les plus pauvres comme la Bolivie et le Venezuela ou encore l'Uruguay ou le Paraguay, « États tampons » entre les deux géants sud-américains. La diversité est aujourd'hui accentuée par des dynamiques culturelles à l'œuvre en Amérique latine, comme le métissage, ou l'affirmation des identités - telles que les identités indiennes des peuples autochtones. Les mutations religieuses, avec le recul du catholicisme et la montée en puissance des évangélistes (notamment le courant néo-pentecôtiste), sont révélatrices de l'influence des États-Unis. La divergence des trajectoires nationales peut ainsi aider à repenser la dialectique de l'unité et de la diversité de l'Amérique latine.

Paradoxes et recompositions sous l'effet de l'insertion dans la mondialisation

Le jury n'attend pas des candidats une connaissance précise de tous les territoires ou une suite de monographies nationales, mais la maîtrise des grandes problématiques et de leurs traductions spatiales. Les candidats aborderont les paradoxes de cette Amérique latine, révélés par les disparités et inégalités propres à cet ensemble, marqué par divers processus, dont l'insertion dans la mondialisation.

En l'absence de réformes agraires majeures (mis à part quelques exceptions comme au Mexique ou en Bolivie plus récemment) et en raison de la domination du latifundisme, l'Amérique latine est marquée par les conflits fonciers. Le potentiel agricole est immense, mais la sécurité alimentaire n'est pas encore garantie à tous les habitants. Les mutations des agricultures constituent une entrée majeure, notamment à travers le caractère dual entre petite paysannerie et complexe agro-industriel (M. Guibert, 2016), mais aussi l'ouverture des fronts agricoles qui transforment l'espace et aiguïsent les conflits sociaux et environnementaux.

Les multiples processus liés à la métropolisation en cours dans l'ensemble de l'Amérique latine depuis des décennies constituent une autre problématique fondamentale. Ces processus sont en lien avec une urbanisation précoce par rapport aux autres pays des Suds (travaux de M. Santos). Les villes latino-américaines sont également souvent présentées comme des « laboratoires urbains », objets de politiques innovantes. Les indicateurs sociaux révèlent d'immenses inégalités internes à l'échelle de l'Amérique latine, des États qui la composent, de leurs régions et des quartiers de leurs villes, qui amènent à qualifier souvent l'Amérique latine de continent des extrêmes. L'émergence des classes moyennes a contribué à une diversification des espaces urbains, dans un contexte d'accroissement des écarts de niveau de vie entre quartiers aisés et « irréguliers ».

L'insertion complète de l'Amérique latine dans la mondialisation des échanges compte parmi les enjeux majeurs du XXI^e siècle, par exemple à travers le développement et le contrôle de la maritimisation. On s'attachera aux points et espaces de connexions au monde, aux frontières, ainsi qu'aux logiques de métropolisation et de littoralisation. Le rôle majeur du canal de Panama élargi, mais également celui de ports modernisés pour pouvoir accueillir des navires post-panamax, en façades Atlantique (Brésil, Argentine) ou Pacifique, *a fortiori* quand ils sont articulés à des zones franches (comme Iquique au Chili), traduisent bien ces dynamiques d'insertion dans la mondialisation. Une approche par les réseaux prend de plus en plus de sens pour analyser l'incomplète intégration des espaces latino-américains et les mutations en cours comme les dynamiques de création de corridors transcontinentaux. Ces derniers sont projetés du nord au sud de l'Amérique latine dans les cadres du Projet Mésoamérique ou de l'*Initiative d'Intégration de l'Infrastructure de la région sud-américaine* (IIRSA) et demeurent très controversés en tant qu'expression d'un capitalisme néolibéral extractif-exportateur. Les liens avec l'Asie, notamment avec la Chine, dessinent des espaces de coopération autour du Pacifique et redirigent les échanges. De même, l'évolution des rapports de l'Amérique latine avec l'Union européenne peut être interrogée (diversification des partenariats notamment commerciaux, proximité culturelle, flux migratoires...).



Les migrations internationales en Amérique latine ont connu de fortes recompositions. Elles sont l'expression des dynamiques de la mondialisation, des crises politiques et économiques, de l'aggravation des violences (L. Faret, 2020), ou encore de la fermeture des frontières états-uniennes. Certains pays deviennent des espaces d'accueil pour des migrations intra-régionales, comme le Brésil (avec les pays limitrophes), le Chili (avec l'immigration haïtienne) ou le Costa Rica (avec l'immigration nicaraguayenne), tandis que des pays traditionnellement d'émigration deviennent des pays de transit ou d'installation, comme le Mexique (retour des Mexicains des États-Unis ou arrivée de migrants centraméricains parfois pris dans des logiques de sédentarisation progressive). D'autres recompositions s'opèrent, par exemple liées à la crise au Venezuela, devenu pays d'exode massif.

Si la mondialisation offre à l'Amérique latine des possibilités d'accès à de plus grands marchés, à des capitaux et des technologies provenant du monde entier, elle accentue l'hétérogénéité des trajectoires économiques internes. Face aux risques d'accélération des inégalités et des dynamiques de fragmentation, un enjeu majeur est de concilier modernisation et identités, fonctionnement de systèmes productifs et climat d'équité sociale et de durabilité environnementale.

Une Amérique latine en cours d'intégration, au défi des transitions

Les pays d'Amérique latine ont tenté à plusieurs reprises de faire front pour s'affirmer sur la scène internationale en termes économiques et politiques. Des intégrations sous-continentales et macro-régionales ont cherché à renforcer une diplomatie commune et à élargir les échanges commerciaux, en estompant les frontières. Cette « vague intégrationniste » (T. Porras Ponceleón, 2018) semble s'être inscrite durablement dans le paysage politique du continent (F. Taglioni et J.-M. Théodat, 2007 ; Ch. Girault, 2009), malgré les nombreux questionnements actuels que suscitent des intégrations qui semblent paralysées par des blocages multiples. Nombre d'associations ont vu le jour depuis la fin des années 1950 : ALALC, ALADI, MCCA, SICA, Pacte andin/CAN. Toutefois celles-ci restent en retrait face aux deux géantes que sont, d'une part, l'ALENA (fondée en 1994) et, d'autre part, le MERCOSUR/SUL (fondé en 1991). Dans cet ensemble d'États latino-américains, le rôle géopolitique principal revient au Brésil qui s'impose par son poids démographique, économique et politique, alors que l'Argentine continue à décliner.

Le foisonnement de ces associations est le miroir de l'immensité du sous-continent, des intérêts à la fois communs et divergents pour exister à son échelle, comme l'UNASUR en réaction aux initiatives états-uniennes, et pour prendre une place de choix dans les échanges commerciaux, cette fois à l'échelle mondiale. Elles se traduisent sur le plan spatial par la maîtrise et l'intégration progressive des territoires nationaux ainsi que l'intégration des périphéries (politiques des « frontières vivantes ») et l'émergence de zones transfrontalières, espaces d'échanges licites et illicites particulièrement dynamiques (Triple frontière par exemple). Toutefois, les politiques de sécurisation et de contrôle aux frontières liées à la montée en force des nationalismes viennent ces dernières années limiter les logiques d'intégration.

Depuis plus de trente ans, l'Amérique latine connaît de profonds changements globaux. La notion de transition, qu'elle soit urbaine, démographique ou environnementale est au cœur des enjeux des territoires et des sociétés latino-américaines. Ces dernières sont actuellement confrontées à des défis majeurs, telles que les dérives violentes, la corruption et les différents trafics illicites. Au début de la décennie 2020, l'ensemble latino-américain fait face à de nombreux défis concernant le climat, l'environnement et la santé, comme l'illustre la crise sanitaire de la Covid 19 au Brésil ou au Mexique. Il s'agit de s'interroger sur les limites économiques, sociales ou environnementales des choix de développement de l'Amérique latine et de mettre en perspective les modèles de développement et les dynamiques territoriales qui en résultent. Du modèle développementiste promu dans l'après-guerre, aux voies socialistes et aux politiques néolibérales actuelles, il sera nécessaire d'interroger la « valse des paradigmes » (J. Santiso, 2005) qui ont orienté les choix en matière de développement du sous-continent avec des voies qui lui sont propres et malgré des processus non linéaires. L'Amérique latine occupe ainsi une place à part dans les Suds qu'il conviendra d'interroger. L'importance des mobilisations et des conflits socio-environnementaux liés à la progression des activités extractives, mais aussi le déploiement des réseaux criminels transnationaux et le climat de violence politique et sociale plus général traduisent bien un développement fragile et inéquitable.

L'Amazonie constitue un exemple de ces défis, notamment relatifs à l'environnement planétaire, et fait figure de laboratoire des transitions. Cet immense ensemble géographique appartient à neuf États, même si le Brésil



en occupe la plus grande partie (62 % de sa superficie). L'Amazonie concentre différents enjeux (environnementaux, économiques, politiques et géopolitiques) et témoigne d'actions contradictoires d'acteurs multiples. Elle est certes une forêt menacée par un déboisement massif mais aussi un espace économique d'avenir permettant d'envisager de tirer des « leçons d'Amazonie » pour des « politiques territoriales durables » (X. Arnauld de Sartre et V. Berdoulay, 2011).

L'Amérique latine, une présence constante dans les thématiques des programmes scolaires du collège et du lycée

Si l'Amérique latine n'est pas abordée comme un espace régional en tant que tel dans les programmes, elle se déploie à travers l'ensemble des thématiques géographiques et des notions qui sous-tendent les programmes d'enseignement (habiter, transition, espace de mutations, développement, inégalités...). Les candidats sont invités à repérer et à analyser les programmes sous l'angle des articulations entre l'espace régional de l'Amérique latine et les notions et problématiques qu'ils portent, notamment à travers les choix pertinents d'études de cas ou d'exemples menés à différentes échelles.

Au collège, l'Amérique latine et ses territoires constituent des études de cas et exemples pour traiter de nombreux thèmes, à commencer en 6^{ème} (« Habiter un espace de faible densité », « Habiter un littoral »), en 5^{ème} (questions de l'inégal développement, des ressources et de l'environnement avec la déforestation en Amazonie), ou encore en 4^{ème} avec l'urbanisation, les mobilités et la mondialisation.

Au lycée, l'Amérique latine peut être convoquée à travers les notions de transition, recomposition et mondialisation, qui structurent l'ensemble des programmes du tronc commun. En classe de seconde, des possibilités multiples d'étude sont offertes par un programme intitulé « Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition ». Qu'il s'agisse des thèmes 1 « Sociétés et environnements : des équilibres fragiles », 2 « Territoires, populations et développement : quels défis ? », ou 3 « Des mobilités généralisées », tous offrent de larges choix pour convoquer des espaces et des territoires d'Amérique latine. L'Amérique latine ou le Brésil se prêtent particulièrement à l'étude des processus de métropolisation et de littoralisation du thème 1 de la classe de première comme du thème 2 du programme de la terminale « Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation ».

Enfin, dans le cadre de la spécialité HGGSP, on pourra s'appuyer sur des exemples pris en Amérique latine pour aborder, en classe de première, le thème 3 « Les frontières » et en classe terminale, le thème 5 « L'environnement entre exploitation et protection comme enjeu planétaire ».

- Populations, peuplement et territoires en France

Depuis l'intégration, en 2009, d'une thématique-cible pour appréhender de manière approfondie l'étude de la France et de ses régions dans les programmes de géographie des concours du CAPES et de l'agrégation, les questions liées aux populations, au peuplement et aux territoires n'ont été abordées que comme éclairage complémentaire de problématiques spécifiques. Ces entrées n'ont elles-mêmes pas été abordées en propre depuis 1995-1996. Elles constituent cependant une clef de compréhension majeure des lignes de force et des mutations du territoire français appréhendé dans toute sa complexité.

Mobiliser la pluralité des approches de la géographie

Les notions de population, peuplement et territoire sont bien connues des géographes, et leur articulation constitue une entrée majeure aux analyses de la discipline : « *Les variations du peuplement dans l'espace et dans le temps, qu'il soit dense ou lâche, pérenne ou saisonnier, groupé ou dispersé, ancien ou récent, sont l'un des premiers indicateurs de la valeur géographique des régions et des territoires et ont été très tôt insérées dans le questionnement de la géographie* » (D. Pumain, *Hypergéographie*).

Une approche liminaire peut les envisager de façon simple : la population désigne un nombre d'individus dénombrable et mesurable quand le peuplement désigne les formes prises par la répartition de la population dans un espace donné. Cette configuration est également le résultat d'un processus, l'action d'occuper un territoire en le peuplant et en l'habitant. Au sens large, le territoire peut être défini comme une portion d'espace approprié par des acteurs, qu'il s'agisse d'un découpage administratif, de l'espace étatique mais aussi de tout espace socialisé, approprié par ses habitants.



L'intitulé du programme « Populations, peuplement et territoires en France » invite toutefois les candidats à élargir cette première approche : le pluriel implique de valoriser une étude de la population française dans toute sa diversité (démographique, sociale, culturelle, etc...), et la notion de peuplement est à valoriser dans sa dimension processuelle pour appréhender toutes les mutations qui la sous-tendent (mobilités, trajectoires de peuplement, politiques de peuplement, etc.) ainsi que leurs traductions spatiales (concentrations, polarisations, déprise, etc.). Il s'agira ainsi de rendre compte de la grande pluralité de facteurs expliquant l'inégale distribution des populations et la diversité des trames de peuplement. Mobilisée au pluriel, la notion de territoire invite à interroger non seulement les différents degrés et les formes d'appropriation de l'espace par les populations (en termes de pratiques et de représentations), mais aussi les différenciations territoriales et l'articulation des échelles de peuplement (du territoire français à celui du quartier ou du domicile, en passant par les régions, les bassins de vie ou encore les espaces vécus). Des réflexions sur les « vides » et les « pleins » relatifs des territoires à toutes les échelles nécessiteront d'être conduites par les candidats ; de ce point de vue, les contrastes entre les outre-mer et la métropole devront particulièrement être étudiés. L'enjeu n'est donc pas de limiter le programme à une analyse démographique (géographie de la population française ou démo-géographie), mais bien de mobiliser la pluralité des approches de la discipline géographique pour analyser populations, peuplement et territoires, à l'aune de composantes démographiques, sociales, culturelles, économiques, environnementales ou encore politiques.

Un thème renouvelé et d'actualité

Sur le plan épistémologique, les phases d'émergence et d'« *épanouissement de la géographie de la population* » en France (Noin, 1984) s'associaient surtout à l'analyse et à l'explication de la répartition des populations sur les territoires. Dans les années 1960, les travaux de Pierre George ont ensuite élargi les analyses en articulant l'étude des populations à celle des systèmes productifs.

À partir des années 1970-80, les travaux de recherche sur les populations et le peuplement se sont multipliés en lien avec un profond renouvellement des méthodes. Les dynamiques de peuplement, et notamment les mobilités, occupent dès lors une place croissante dans les analyses de la population par les géographes, en lien avec de nouveaux outils et de nouvelles approches : analyse spatiale, mesure statistique et cartographie de l'évolution des lieux de peuplement ou des mobilités, cartogramme ou anamorphose, cartes par isochrones, analyse des pratiques et des représentations des habitants, mobilisation de cartes mentales, enquêtes sociales, etc.

Depuis les années 1990, de nouveaux champs se sont encore affirmés dans l'étude des populations et des dynamiques de peuplement en géographie (Marois, 2010), en lien avec des enjeux sociétaux renouvelés (la question des femmes, du genre, du vieillissement, des migrations...), des enjeux environnementaux (les risques « naturels », technologiques ou sanitaires, les pressions sur les ressources, la valorisation des aménités environnementales dans les choix résidentiels...), des enjeux politiques également dans l'appréhension et la gestion des inégalités entre les populations (individus ou groupes sociaux). Ces questions sont désormais largement appréhendées en termes de vulnérabilité, de justice spatiale ou encore de diversité des modes d'habiter.

L'habiter implique un rapport aux lieux et aux territoires envisagé parfois sur un mode ontologique, les constructions territoriales par les pratiques et représentations des habitants contribuant à façonner des identités individuelles et collectives : « *[La] construction territoriale [...] re-configue à tout instant le monde de l'habitant et transforme peu ou prou ses territorialités, c'est-à-dire ses manières d'être, de faire, de penser, d'interpréter ce monde* » (Hoyaux, 2002). Ainsi, l'analyse territoriale ne doit pas être limitée à une approche fixiste et administrative, mais tenir compte de la complexité des territorialités des populations, et des dynamiques à l'œuvre, entre *déterritorialisations* (avec par exemple le poids des mobilités ou la diffusion du numérique et des réseaux de tous types) et *reterritorialisations* (avec par exemple la création, par des promoteurs et acteurs privés, de quartiers résidentiels fermés ou, dans le cadre de l'action publique, l'identification de quartiers prioritaires impulsée par la politique de la ville).

Dans le contexte social, économique, politique et sanitaire de ces dernières années, l'analyse des populations, du peuplement et des territoires en France prend un sens tout particulier, invitant les candidats à se pencher sur de multiples objets, et à s'appuyer sur des approches nuancées et différenciées. L'attractivité des métropoles reste importante mais se voit questionnée ; les espaces de faibles densités oscillent entre la



déprise rurale et une attractivité retrouvée ; la dévitalisation des centres des villes petites ou moyennes interpelle les pouvoirs publics ; la pauvreté, comme la gentrification, urbaines ou rurales, deviennent plus visibles ; etc.

Les crises récentes ont souligné à quel point les lieux de vie des populations étaient révélateurs de profondes inégalités quant à l'accès aux services ou aux contraintes de mobilités, quant à la qualité de vie également. Les crises économiques et sanitaires redistribuent en partie ce peuplement, modifiant les hiérarchies entre résidences principales et secondaires, interrogeant les formes d'« *habiter polytopique* » (Stock, 2006). Les débats et polémiques issues des mondes médiatiques, politiques ou scientifiques ont fait émerger la nécessité de se détacher d'une vision binaire du territoire français et à se départir de toute forme de déterminisme géographique quant aux lieux de vie des populations, tout en reconnaissant également que les logiques d'implantation de ces populations puissent être choisies, mais aussi largement contraintes, comme le démontrent de nombreuses études sur le périurbain.

Les grands enjeux de la question de programme

C'est dans ce champ complexifié que doit se situer l'analyse des populations, peuplement et territoires en France, en mobilisant de multiples angles d'approche, en particulier et de façon non exhaustive :

- Étudier la diversité des populations en France, de leurs pratiques et de leurs représentations territoriales au regard des grands enjeux démographiques et sociétaux des dernières années : place des jeunes, des femmes, enjeux du vieillissement, du genre, des migrations, des inégalités, etc. ;
- Analyser les contrastes de peuplement dans la répartition des populations sur le territoire français en termes de densité, de concentration, de diffusion ou de hiérarchie des lieux de peuplement ;
- Rendre compte de la diversité des systèmes de peuplement sur le territoire, à différentes échelles - du territoire national (l'outre-mer constituant un éclairage très pertinent sur ce point) à l'échelle du quartier et même du domicile ;
- Interroger les lieux et territoires de vie des populations, les évolutions des pratiques et des représentations ainsi que leurs impacts sur les processus de peuplement et les territoires ;
- Appréhender les trajectoires complexes des habitants (individus et groupes sociaux), leurs mobilités (trajectoires résidentielles, migrations, mobilités quotidiennes...), leurs modes d'habiter ;
- Comprendre le rôle de l'aménagement des territoires au regard des politiques de peuplement (logement, rénovation urbaine, construction des écoquartiers, proximité des aménités environnementales, etc...) ou des enjeux d'égalité territoriale (quartiers prioritaires de la politique de la ville, enjeu du maintien des services publics et de proximité, etc...) ;
- Questionner également les enjeux politiques et géopolitiques du sujet, en termes de citoyenneté (géographie électorale, investissement associatif, mobilisations collectives...), de défense d'un cadre de vie (conflits environnementaux et d'usages), de sécurisation des lieux de vie des populations, voire de contrôle territorial (fermeture résidentielle, contrôle des flux frontaliers ou autres). Ces enjeux viennent rappeler l'apport de la géographie à la formation du citoyen et à la prise de conscience de ses possibilités d'action, préoccupations qui sont celles des programmes du secondaire.

Une articulation forte avec les programmes du secondaire

L'étude de la population et des dynamiques de peuplement en France est en effet présente dans ces programmes, au collège comme au lycée.

Au collège, ce thème est présent à deux niveaux. La notion « d'habiter » constitue le fil conducteur du programme de sixième (cycle 3), décliné dans des contextes territoriaux divers. L'entrée territoriale, par les pratiques et les représentations des habitants, est centrale, et se prête à des approches de prospective territoriale.



En troisième, l'étude des dynamiques territoriales de la France contemporaine accorde une place importante aux mutations à l'œuvre dans le peuplement de l'espace français, notamment les espaces urbains et les espaces de faibles densités, ainsi qu'aux questions d'aménagement, considérées comme une tentative de compenser les inégalités entre territoires, en termes de peuplement, d'équipement ou encore d'attractivité.

L'étude de la France est systématiquement présente à chaque niveau du lycée, en miroir des thématiques étudiées chaque année dans un cadre territorial plus large.

En seconde, le thème « La France : dynamiques démographiques, inégalités socio-économiques », aborde les enjeux des dynamiques démographiques contrastées et notamment le vieillissement. Le thème « La France : mobilités, transports et enjeux d'aménagement » englobe l'étude des trajectoires résidentielles tout comme celle des mobilités quotidiennes ou saisonnières pour analyser les dynamiques de peuplement du territoire français.

En première, l'étude de la métropolisation et de ses effets en France ou celle de la multifonctionnalité des espaces ruraux français permettent également d'appréhender la diversité des populations, des formes et des dynamiques de peuplement sur le territoire.

Enfin, en terminale, les thématiques relatives aux populations et au peuplement transparaissent à travers l'analyse multiscalair de l'attractivité des territoires français et de la mobilité des populations. La question des territoires transfrontaliers permet d'interroger un type de territoire structuré par les mobilités. Le thème conclusif consacre la région du lycée comme cadre d'analyse des territoires de proximité.